

**VILLE
DE
CASTRES**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Convocation : 24.06.09
Affichage : 24.06.09
Conseillers en exercice : 43

	1 à 11	12	13 à 25	26	27 à la fin
Présents	32	33	35	34	33
Procurations	10	9	7	8	9
Votants	42	42	42	42	42



MAIRIE DE CASTRES

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 30JUN 2009 À 18 HEURES

Président : M. Pascal BUGIS

Étaient présents : M. Pascal BUGIS, Mme Brigitte LAQUAIS, M. Xavier BORIES, Mme Jeanne-Marie CERQUEIRA, M. Jacques THOUROUDE (procuration à M. LEROUX à partir de la délib n°26), Mme Michèle GALISSARD, M. Gérard PECH, Mme Laurence MUDET (procuration à Mme CERQUEIRA jusqu'à la délib n°11), Melle Jeanne CABROL, M. Henri PISTRE, M. Jean-Pierre PARIS, Mme Suzanne GILLET, M. Guy LLOPART, M. Guy DELBREIL, M. Michel SABLAYROLLES, Mme Danielle MESSÉAN DE SÉLORGES, M. Philippe LEROUX, M. Pierre FABRE, Mme Geneviève AMEN, Mme Catherine COLOMBIÉ-DESPLAS, Melle Christine DAUZATS, Mme Baya ALGAY, M. Daniel CALLEJON, Mme Fabienne FRAGIACOMO, M. Kader KHABEZ (procuration à Mme FRAGIACOMO à partir de la délib n°27), M. Jean-Philippe AUDOUY (procuration à M. PECH jusqu'à la délib n°12), Mme Sabrina REFFÉ, M. Arnaud BOUSQUET, M. Yoan BASTOS (procuration à M. CALLEJON jusqu'à la délib n°12), Mme Monique MAYNADIER, M. Philippe GUERINEAU, M. Robert GOURJADE, Melle Géraldine ROUQUETTE, M. Samuel CEBE, Mme Nicole JEANROT.

Étaient absents :

Procurations à :

M. Patrice BUFFET	Melle Christine DAUZATS
Mme Fabienne LÉVÊQUE	Mme Brigitte LAQUAIS
Mme Nathalie de VILLENEUVE	Mme Danielle MESSÉAN DE SÉLORGES
Melle Delphine SERRA	Mme Sabrina REFFÉ
M. André MARTINEZ	M. Robert GOURJADE
Mme Martine MORON	M. Samuel CEBE
M. Philippe FOLLIOU	Mme Nicole JEANROT

Était absent :

M. Jacques MESTRE

Secrétaire de séance : M. Xavier BORIES

33 - ADMINISTRATION - AUTOROUTE TOULOUSE-CASTRES - MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : M. le Maire

Vu la décision ministérielle du 8 mars 1994 d'assurer une liaison rapide à 2x2 voies avec Toulouse,

Vu la décision ministérielle du 31 janvier 2007 engageant la procédure de mise en concession autoroutière entre Castres et Verfeil, seule solution pour disposer d'une voie rapide dans un délai raisonnable,

Considérant la concertation publique entre octobre 2007 et janvier 2008 sur les tracés de l'autoroute entre Verfeil et Castres,

Considérant la lettre de saisine de la CNDP signée par le Ministre d'Etat, J.-L. Borloo, en date du 23 décembre 2008 : *« l'accélération de l'aménagement à 2x2 voies par la mise en concession de l'itinéraire présente l'intérêt d'accompagner une dynamique territoriale renforcée depuis la création du pôle de compétitivité « Cancer-bio-santé » mais encore fragile. Cet aménagement sécuriserait la liaison Castres-Toulouse et rendrait accessible plus rapidement le bassin Castres-Mazamet, pôle d'équilibre, capable d'offrir une alternative de développement à la métropole toulousaine en voie de saturation. »*,

Considérant la décision de la Commission Nationale du Débat Public du 4 février 2009 d'engager un débat public sur la liaison Toulouse-Castres dont l'objet est le suivant : *« projet **d'achèvement** de la mise à 2x2 voies de **la liaison Castres-Toulouse par mise en concession autoroutière** en solution alternative à la mise à 2x2 voies progressive »*,

Considérant les efforts inouïs fournis depuis des décennies par les acteurs économiques, politiques et sociaux de ce territoire pour y maintenir et y faire prospérer les activités nécessaires à sa survie et qui montrent aujourd'hui leurs limites sans liaison autoroutière avec le pôle économique toulousain,

Considérant l'absence de crédits routiers pour le Sud du Tarn dans le Programme De Modernisation des Itinéraires (PDMI) proposé par l'Etat en juin 2009 qui rend illusoire, y compris à moyen terme, l'aménagement de la RN 126,

Le Conseil municipal de Castres, réuni en séance publique, affirme solennellement son engagement en faveur de la réalisation de l'autoroute qui répond à des objectifs d'aménagement du territoire, et de cohésion régionale, mais aussi de développement durable, en limitant le mitage des zones rurales.

L'accélération de la liaison autoroutière permettra de combler le retard d'infrastructures que connaît le sud du Tarn, mal relié avec la métropole régionale, et de lutter contre la mortalité routière qui ne décroît pas.

Seule la réalisation de l'autoroute, par mise en concession, permettra au bassin d'emploi de Castres d'assumer pleinement, au sein de la Communauté d'agglomération, son rôle de pôle d'équilibre de la Région Midi-Pyrénées, dans une logique de développement durable.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, au scrutin public, par 37 voix pour (M. BUGIS, Mme LAQUAIS, M. BORIES, Mme CERQUEIRA, M. THOUROUDE, Mme GALISSARD, M. PECH, Mme MUDET, M. BUFFET, Melle CABROL, M. PISTRE, M. PARIS, Mme GILLET, M. LLOPART, M. DELBREIL, Mme LÉVÊQUE, M. SABLAYROLLES, Mme MESSÉAN DE SÉLORGES, M. LEROUX, M. FABRE, Mme AMEN, Mme COLOMBIÉ-DESPLAS, Melle DAUZATS, Mme ALGAY, M. CALLEJON, Mme FRAGIACOMO, M. KHABEZ, M. AUDOUY, Mme de VILLENEUVE, Mme REFFÉ, M. BOUSQUET, Melle SERRA, M. BASTOS, Mme MORON, M. CEBE, Mme JEANROT, M. FOLLIOT) et 5 non participants au vote (Mme MAYNADIER, M. GUERINEAU, M. MARTINEZ, M. GOURJADE, Melle ROUQUETTE)

- apporte son soutien au projet de réalisation d'une liaison autoroutière Castres Toulouse, pas voie de concession et décide de participer activement au débat public pour la réalisation urgente de cette infrastructure.

**Reçu par M. le Sous-Préfet
de CASTRES
le 07.07.09
Publié par affichage
le 01.07.09**